



La crise du COVID-19 mobilise pleinement la Métropole et ses 71 communes. Cette période difficile appelle à la solidarité de chacun et au partage de l'information, précieux outils de réussite collective. Cette lettre d'information hebdomadaire a pour objet la diffusion des principales actions de la Métropole pour faire face à la crise sanitaire.

Élections métropolitaines

Le 28 juin 2020, les habitants du territoire voteront pour le second tour des élections municipales, initialement prévu au 22 mars et repoussé en raison de la crise sanitaire. Les communes pour lesquelles un second tour est nécessaire éliront donc leur nouveau conseil municipal et les conseillers métropolitains pour le mandat à venir.

• Pour les communes de moins de 1000 habitants

La désignation des conseillers métropolitains est automatique pour les communes de moins de 1000 habitants. Ils sont désignés dans l'ordre du tableau après l'élection du maire et des adjoints.

• Pour les communes de plus de 1000 habitants

Pour les communes de plus de 1000 habitants, un bulletin s'applique pour deux listes : la liste des candidats aux élections municipales et la liste des candidats aux élections métropolitaines. Les conseillers métropolitains sont donc élus par fléchage selon le même mode de scrutin et par le même vote que les conseillers municipaux. Dans chaque commune, après le vote, les sièges des conseillers métropolitains sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. La liste arrivée en tête remporte la moitié des sièges et les autres sièges sont répartis entre les autres listes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Effets de la crise sur les mandats métropolitains

Le 15 juillet 2020 aura lieu le conseil d'installation et l'élection du nouveau Président de la Métropole Rouen Normandie. Seront également élus les vice-présidents de la Métropole et les membres du bureau. Au total, 125 élus composeront le conseil métropolitain.

Les membres de l'actuel bureau conservent leurs fonctions exécutives jusqu'au 15 juillet, même si ces membres n'ont pas été renouvelés dans leurs mandats de conseillers municipaux ou métropolitains.

Le mandat des élus sortants issus des communes où le 1^{er} tour a été conclusif expire le 17 mai, sauf s'ils sont, comme évoqué ci-dessus, membres du bureau. Le mandat des 83 conseillers métropolitains élus dès le 1^{er} tour débute le 18 mai.

Le mandat des conseillers métropolitains actuels issus des 9 communes où un 2^e tour est nécessaire est maintenu jusqu'au 28 juin, à l'exception des 9 conseillers dont le mandat a pris fin le 18 mai, conformément à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020, relatif à la réduction du nombre de conseillers métropolitains dans le futur mandat.

Les indemnités des élus métropolitains sont corrélées aux fonctions telles que prolongées et s'achèvent donc avec ces dernières.

Le conseil d'installation aura lieu le 15 juillet 2020 au Zénith, à 18h00. Des règles de distanciation physique seront prévues pour permettre sa bonne organisation. Le nouveau Président fixera la date d'un nouveau conseil, qui pourrait se tenir le 22 juillet à 18h00 au Zénith, avec la tenue du Bureau à 17h00.

Transports en commun

La fréquentation actuelle dans les transports en commun correspond à 35 % de la fréquentation habituelle sur le réseau TCAR. Elle est de 25 % sur les réseaux TNI, TAE et Filo'R. 90 % de l'offre de transports est assurée à partir du 2 juin.

Le port du masque est majoritairement respecté : 95 % des usagers. Les agents de contrôle veillent à faire respecter les mesures sanitaires. La vente des titres à bord des véhicules demeure suspendue. Les véhicules, stations et distributeurs de titres font toujours l'objet d'un nettoyage quotidien.

CONTACT

Louis Petit
Collaborateur de Cabinet
louis.petit@metropole-rouen-normandie.fr

Pour plus de précisions, rendez-vous sur la page d'information COVID-19 de la Métropole Rouen Normandie
www.metropole-rouen-normandie.fr/covid-19-deconfinement-la-metropole-vos-cotes